

PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE PUBLIQUE  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021**  
EN MAIRIE - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

---oooOooo---

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GONZALVEZ, Maire.

Etaient présents :

**M. Pierre GONZALVEZ, M. Denis SERRE, Mme Eulalie RUS, M. Gérard GAILLARD, M. Alain PARENT, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE, M. Alain OUDARD, M. Jean-Gabriel OLIVIER, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Sabine PLANEILLE, M. Philippe ROUX, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Valérie BASIN, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Marine VULPIAN, M. Joseph RECCHIA, M. Frédéric CHABAUD, M. Vasco GOMES, M. Christian MONTAGARD**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Valérie CANILLAS donne pouvoir à M. Philippe ROUX, Mme Annie MEYNARD donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à M. Gérard GAILLARD, Mme Claire USCLAT donne pouvoir à M. Nicolas VALIENTE, M. Olivier COLLIGNON donne pouvoir à Mme Eulalie RUS, M. Serge FUALDES donne pouvoir à M. Vasco GOMES, Mme Andréa TALLIEUX donne pouvoir à M. Joseph RECCHIA**

Absente :

**Mme Christiane BAUDOUIN**

Madame Marine VULPIAN est secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Monsieur SERRE de faire l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

---oooOooo---

## **21-134 COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

*Rapporteur : Monsieur Pierre GONZALVEZ*

Par délibération N° 20-014 du 26 mai 2020 parvenue en Préfecture le 27 mai 2020 le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre les décisions relevant des compétences énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales. Les décisions ont été transmises à Monsieur le Préfet de Vaucluse, pour contrôle de la légalité.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le rapport de Monsieur le Maire  
Décide d'entériner les décisions suivantes :

*En vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et suivants et de l'article L2322*

<b>21-517</b>	30/09/2021	Convention de prestation de service pour une conférence avec David Djaoui
<b>21-654</b>	27/10/2021	Convention Formation avec AFTRAL FC
<b>21-655</b>	08/10/2021	Convention de mise à disposition de la salle rouge le 28/10/2021 avec FONCIA FABRE GIBERT pour ACTICENTRE
<b>21-656</b>	22/10/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle de réunion marron avec l'association Pesco Luno le 24/10/2021
<b>21-657</b>	29/10/2021	Convention pour l'organisation d'un marché artisanal avec l'association LES ARTS O SOLEIL
<b>21-658</b>	26/10/2021	Contrat électricité ajout d'un point de livraison marché de Noël allée de l'appel du 18 juin 1940
<b>21-659</b>	19/10/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle des Névons le lundi 25 octobre 2021 avec l'EFS AVIGNON
<b>21-660</b>	19/10/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes le mercredi 24 novembre 2021 avec l'EFS AVIGNON
<b>21-661</b>	26/10/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle des fêtes le vendredi 19 novembre 2021 avec l'association RANDO L'ISLE
<b>21-662</b>	02/11/2021	Attribution marché MP21-12 révision du site patrimonial remarquable et modification et de révision du PLU
<b>21-663</b>	02/11/2021	Convention de prestation de services relative à la réalisation d'une mission d'étude d'architecture du couvent des Ursulines
<b>21-664</b>	04/11/2021	Attribution du marché MN21-28 maintenance des équipements numériques de l'ensemble du matériel avec interventions techniques préventives et curatives pour moniteur polyvalent DSI, borne tactile, accueil mairie, 2 boîtiers Yodeck- PI et licence Yodeck annuelle
<b>21-665</b>	25/10/2021	Convention de mise à disposition de la coursive extérieure de la résidence du Portalet avec la copropriété du Portalet
<b>21-666</b>	27/09/2021	Conversion d'une concession trentenaire en perpétuelle
<b>21-667</b>	04/10/2021	Acquisition d'une concession trentenaire
<b>21-668</b>	05/10/2021	Renouvellement d'une case de columbarium quinzennaire
<b>21-669</b>	06/10/2021	Renouvellement d'une case de columbarium décennale
<b>21-670</b>	13/10/2021	Acquisition d'une case de columbarium quinzennaire
<b>21-671</b>	18/10/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
<b>21-672</b>	18/10/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
<b>21-673</b>	19/10/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
<b>21-674</b>	19/10/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
<b>21-675</b>	19/10/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
<b>21-676</b>	20/10/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
<b>21-677</b>	20/10/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle

<b>21-678</b>	20/10/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
<b>21-679</b>	22/10/2021	Acquisition d'une concession perpétuelle
<b>21-684</b>	05/11/2021	Convention de prestation et d'encadrement par l'association de Handball Isois pendant le temps de la pause méridienne
<b>21-685</b>	05/11/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux de l'école Mourna A et B pour l'Éducation Nationale circonscription de L'Isle-sur-la-Sorgue
<b>21-686</b>	05/11/2021	Attribution marché MN 21-29 maîtrise d'œuvre partielle pour la fourniture et pose d'un bâtiment modulaire ERP 5ème catégorie pour l'espace médical
<b>21-687</b>	05/11/2021	Demande de subvention auprès du département de Vaucluse
<b>21-688</b>	20/10/2021	Convention de mise à disposition de la salle marron le 18/11/2021 avec le cabinet MATHIEU SQUARE HABITAT pour SDC LES ESPELUGUES
<b>21-689</b>	20/10/2021	Convention de mise à disposition de la salle rouge le 04/11/2021 avec le cabinet MATHIEU SQUARE HABITAT pour SDC LE CAPRICORNE
<b>21-690</b>	20/10/2021	Convention de mise à disposition de la salle des Névons le 19/11/2021 avec le cabinet MATHIEU SQUARE HABITAT pour ASL DOMAINE DU VERGER
<b>21-691</b>	02/11/2021	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente Saint Jean le 10/12/2021 avec l'association CARREFOUR DES CITOYENS
<b>21-692</b>	20/10/2021	Convention de prestation de service pour les ateliers d'expression scénique avec Alice CHEVALIER pour le 4ème trimestre 2021
<b>21-693</b>	22/10/2021	Convention de mise à disposition de la salle de réunion noire le 18/11/2021 avec l'agence Maurice Garcin
<b>21-694</b>	22/10/2021	Convention de mise à disposition de la salle de réunion noire le 29/11/2021 avec l'agence Maurice Garcin
<b>21-695</b>	02/11/2021	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente et du réfectoire Saint Jean le 04/12/2021 avec l'association LITANI
<b>21-696</b>	02/11/2021	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes du 08/12/2021 au 13/12/2021 avec l'association BCI BOXES
<b>21-697</b>	03/11/2021	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes les 12 et 26/10/2021, les 9 et 23/11/2021 et le 7/12/2021 avec l'association LE CLUB ISLOIS DES SENIORS
<b>21-698</b>	04/11/2021	Convention de mise à disposition de la salle de réunion marron le 16/12/2021 avec l'agence Maurice Garcin
<b>21-699</b>	04/11/2021	Budget principal- emprunt ARKEA banque n° de Prêt DD 189 682 67 pour un montant de 1 000 000€
<b>21-700</b>	23/11/2021	Marché MN21-27 Contrat de maintenance des installations de contrôle d'accès du Centre Technique Municipal
<b>21-701</b>	15/11/2021	Mise à disposition à titre gracieux du stade St Jean pour le collège Jean Bouin
<b>21-702</b>	02/11/2021	Mise à disposition à titre gracieux de la salle de réunion rouge RELAIS AMICAL DE VAUCLUSE Les mardis 18 janvier, 1er février, 15 mars, 24 mai et 14 juin 2022
<b>21-703</b>	02/11/2021	Mise à disposition à titre gracieux de la salle de réunion noire RELAIS AMICAL DE VAUCLUSE Les mardis 18 janvier, 1er février, 15 mars, 5 avril, 24 mai et 14 juin 2022
<b>21-704</b>	02/11/2021	Mise à disposition à titre gracieux de la salle de réunion marron RELAIS AMICAL DE VAUCLUSE Les mardis 18 janvier, 1er février, 15 mars, 5 avril, 12 avril, 24 mai et 14 juin 2022
<b>21-705</b>	02/11/2021	Mise à disposition à titre gracieux de la salle de réunion marron RELAIS AMICAL DE VAUCLUSE Les lundis 10 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai et 13 juin 2022
<b>21-706</b>	17/11/2021	Convention formation pratique de méditation pleine conscience
<b>21-707</b>	17/11/2021	Convention Formation PSC1

<b>21-708</b>	17/11/2021	Mise à disposition à titre gracieux de terrain au profit du Centre Social Culturel La Cigarette pour gestion des jardins partagés de Rebenas.
<b>21-709</b>	04/11/2021	Acquisition concession perpétuelle
<b>21-710</b>	10/11/2021	Renouvellement concession quinzennaire

**21-135 RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC DE LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des rapports sur le prix et la qualité de service des délégations de service public DSP suivants, au titre de l'année 2020 :

- SAS Lab Event Factory : Foire Internationale Art et Antiquités
- SARL La Sorguette : Camping municipal
- Garage du Midi : Fourrière municipale

**21-136 RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCLU ENTRE LE CENTRE MEDITERRANEEN DE L'ENVIRONNEMENT (CME) ET LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la résiliation anticipée du bail emphytéotique conclu entre le Centre Méditerranéen de l'environnement et la Commune de L'isle sur la Sorgue, verse une indemnité au CME au titre de la résiliation du bail, couvrant d'une part la perte de loyers versés par son locataire et d'autre part les immobilisations du CME, dont le montant total est fixé à 9 764 euros, charge les études notariales de la ville de L'ISLE SUR LA SORGUE de la rédaction de l'acte de résiliation et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**21-137 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du tableau de l'effectif théorique du personnel territorial à compter du 15 décembre 2021 comme suit :

<b>Nombre de postes créés</b>	<b>GRADES</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL/semaine</b>
1	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint administratif principal - 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Technicien territorial	Temps complet
2	Agent de Maîtrise	Temps complet
2	Adjoint technique principal - 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Brigadier-Chef Principal	Temps complet
2	Adjoint technique principal - 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint d'animation principal - 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet

<b>Nombre de postes supprimés</b>	<b>GRADES</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL/semaine</b>
1	Chef de Service de Police Municipale	Temps complet
1	Gardien Brigadier de Police Municipale	Temps complet
1	Ingénieur	Temps complet
1	Ingénieur principal	Temps complet
1	Agent de Maîtrise principal	Temps complet

1	Educateur territorial des APS principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
2	Educateur territorial des APS	Temps complet
1	Assistant de Conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet
1	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet

Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **21-138 CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENT DE SECRETAIRES MEDICALES**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, par 28 pour, 3 oppositions (M. Serge Fualdes, M. Frédéric Chabaud, M. Vasco Gomes) et 1 abstention (M. Christian Montagard), décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 quatre emplois non permanents de secrétaire médicale, rattachés à la Direction « Petite Ville de Demain » de la catégorie hiérarchique C à temps complet 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions définies ci-dessus. La rémunération est fixée sur la base du 4<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, assortie du régime indemnitaire s'y afférent et en vigueur dans la collectivité, de dire que les agents contractuels seront recrutés pour une durée de 2 ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu. A défaut le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Une rupture anticipée donne lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **21-139 RECRUTEMENT VACATAIRE**

*Rapporteur : Monsieur Alain OUDARD*

Le conseil municipal, par 30 pour et 2 abstentions (M. Joseph Recchia, Mme Andrea Tallieux), décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire dans la limite des besoins pour mener une mission ponctuelle auprès de la Direction des finances et de la commande publique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022, de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base de 32 € brut par heure, de dire que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre globalisé 012, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **21-140 DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU TRAVAIL DOMINICAL - ANNEE 2022**

*Rapporteur : Madame Valérie BASIN*

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la dérogation au repos dominical :

Pour le commerce de détail :

- le dimanche 4 décembre 2022,
- le dimanche 11 décembre 2022,
- le dimanche 18 décembre 2022,

Pour le secteur automobile :

- le dimanche 16 janvier 2022,
- le dimanche 13 mars 2022,
- le dimanche 12 juin 2022,

- le dimanche 18 septembre 2022
- le dimanche 16 octobre 2022.

Et autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté la liste des dimanches concernés.

**21-141 CONVENTION PARTICULIERE POUR L'EFFACEMENT ET LA MISE EN TECHNIQUE DISCRETE DES CABLES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES EXISTANTS AERIENS ORANGE**

*Rapporteur : Monsieur Denis SERRE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention Particulière pour l'Effacement et la mise en Technique Discrète des câbles de communications électroniques existants aériens avec la société ORANGE et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**21-142 SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'EDUCATION NATIONALE**

*Rapporteur : Madame Brigitte BARANDON*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement du projet suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant total (en euros)	Libellé	Montant total (en euros)	%
Volet équipements	58 080 €	Etat – Education Nationale	45 000 €	50
Volet services et ressources numériques	31 920 €	Autofinancement	45 000 €	50
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>90 000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>90 000 €</b>	<b>100</b>

Sollicite la région académique de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour bénéficier d'une aide financière de 45 000 € soit 50% du montant du projet, dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention de financement, l'avenant futur augmentant la participation de la Région académique ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**21-143 RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'UNICEF AU TITRE DE « VILLE AMIE DES ENFANTS » POUR LE MANDAT 2020/2026 : ADOPTION DU PLAN D'ACTION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC UNICEF FRANCE**

*Rapporteur : Madame Elisabeth DELACROIX*

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan d'actions municipal en faveur de l'enfance et la jeunesse pour la durée du présent mandat, approuve la convention de partenariat, jointe en annexe, à conclure entre la Ville et l'UNICEF fixant les modalités de participation de la ville à l'initiative « Ville amie des enfants » de l'UNICEF et l'appui apporté par l'UNICEF pour aider la commune à agir en tant que « Ville amie des enfants », autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe en annexe et tout document administratif afférent et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-144 SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE ET LES COMMUNES DE L'ISLE SUR LA SORGUE, LE THOR, CHATEAUNEUF DE GADAGNE, SAUMANE DE VAUCLUSE ET FONTAINE DE VAUCLUSE.**

*Rapporteur : Madame Brigitte BARANDON*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la Convention Territoriale Globale (Ctg) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations familiales de Vaucluse, la CCPSMV et les communes de Le Thor, Châteauneuf de Gadagne, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs afférents dont les conventions d'objectifs et de financement BAFA, pilotage du projet de territoire ainsi que celles relevant de la prestation de service ALSH et Accueil Jeunes.

**21-145 SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRANSITOIRE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE CEJ- GRANDIR EN MILIEU RURAL (GMR) 2021 AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ALPES VAUCLUSE**

*Rapporteur : Madame Brigitte BARANDON*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention transitoire CEJ-GMR 2021, jointe en annexe, à conclure avec la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention transitoire CEJ-GMR 2021 avec la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse ainsi que tous les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-146 FOIRES INTERNATIONALES ART ET ANTIQUITES DE L'ISLE SUR LA SORGUE - PERIODE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2027 CHOIX DU MODE DE GESTION ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

*Rapporteur : Madame Marie LEGARS-LAVAURE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve au vu du rapport comparatif soumis à la CCSPL et au CT, le choix de la concession de service, de type affermage, comme mode de gestion à reconduire dans le cadre de la gestion des foires Internationales Art et Antiquités pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027, autorise le lancement de la consultation relative à cette concession de service en procédure simplifiée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-147 EXERCICE COMPTABLE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURRABLES**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur, les soldes sur titres de recettes correspondant à l'état n°5303833015 relatif aux des tiers déclarés en surendettement pour un montant de 4 932,59 €, d'admettre en non-valeur, les soldes sur titres de recettes correspondant à l'état n°4683520215 relatif aux tiers présentant une situation d'insolvabilité pour un montant s'élevant à 12 475,01 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-148 EXERCICE COMPTABLE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL : TRAVAUX EN REGIE.**

*Rapporteur : Madame Eulalie RUS*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acter les travaux en régie réalisés par les agents municipaux tels que présentés ci-dessous.

SITES	MONTANT TOTAL TTC
SALLE DES FETES	29 659,83 €
ECOLE DE MUSIQUE	28 710,78 €

BATIMENTS DST	16 860,00 €
ACCUEILS DE LOISIRS	9 284,75 €
RESTAURANT SCOLAIRE	8 574,57 €
ECOLÉS	28 703,00 €
MOBILIERS URBAINS	13 123,05 €
BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	40 879,03 €
PISCINE	21 730,03 €
CAMPING SORQUETTE	9 728,74 €
VOIRIE	89 627,66 €
AUTRES BATIMENTS	27 956,53 €
VEHICULE AMENAGEMENT	1 256,84 €
	326 094,81 €

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **21-149 EXERCICE COMPTABLE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

Niveau de vote	Libellé	Ouverture du 1/4 sur l'exercice 2022
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	57 000
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 500
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	800 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 000
1600	CENTRE DE VACANCES	4 000
2400	SALLE DES FÊTES	5 000
4220	CITY PARK	1 250
4900	AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	10 000
5002	TOUR D'ARGENT	430 000
5007	PISCINE	3 750
5100	VOIRIE	175 500
8000	ECOQUARTIER	1 750
8200	AD'AP	5 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 750</b>

précise que conformément à l'article L1612-1 du CGCT, ces crédits seront inscrits au Budget primitif 2022 du Budget principal et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **21-150 DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET VILLE 2021**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve par chapitre la décision modificative n°2 du budget Ville qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement pour un montant de : 127 000,00 €
- En section d'investissement pour un montant de : 127 000,00 €

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-151 VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

*Rapporteur : Monsieur Jérôme CAPDEVILLE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'avances sur subventions 2022 aux associations et établissements publics suivants :

NOM ASSOCIATION	Avance demandée
Centre Communal d'Action Sociale	150 000,00 €
Centre social la Cigarette	20 000,00 €
B.C.I. FOOTBALL	10 000,00 €
B.C.I. RUGBY À XV	20 000,00 €
MUSICAL'ISLE	11 000,00 €
APARE	5 500,00 €

dit que la dépense sera prévue au chapitre 65 du budget primitif 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**21-152 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ASSIIF**

*Rapporteur : Monsieur Nicolas VALIENTE*

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Amicale Solidarité Saumanaise et Isoise Incendies et Forêt (ASSIIF), de dire que les dépenses seront inscrites au chapitre 67 pour l'exercice budgétaire 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VU POUR ETRE AFFICHE LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A L'Isle sur la Sorgue, 13 décembre 2021

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2021

Date d'affichage :

Certifié exécutoire :

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**LE MAIRE**



Pierre GONZALVEZ

